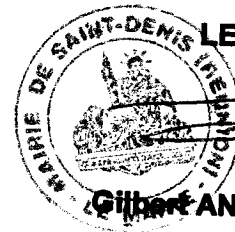


OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Conformément à l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2012.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
30 NOV. 2011
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 203 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

OBJET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

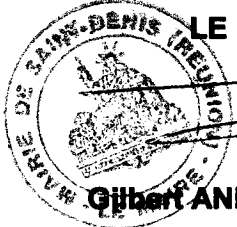
Sur le RAPPORT N° 11/7-01 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)

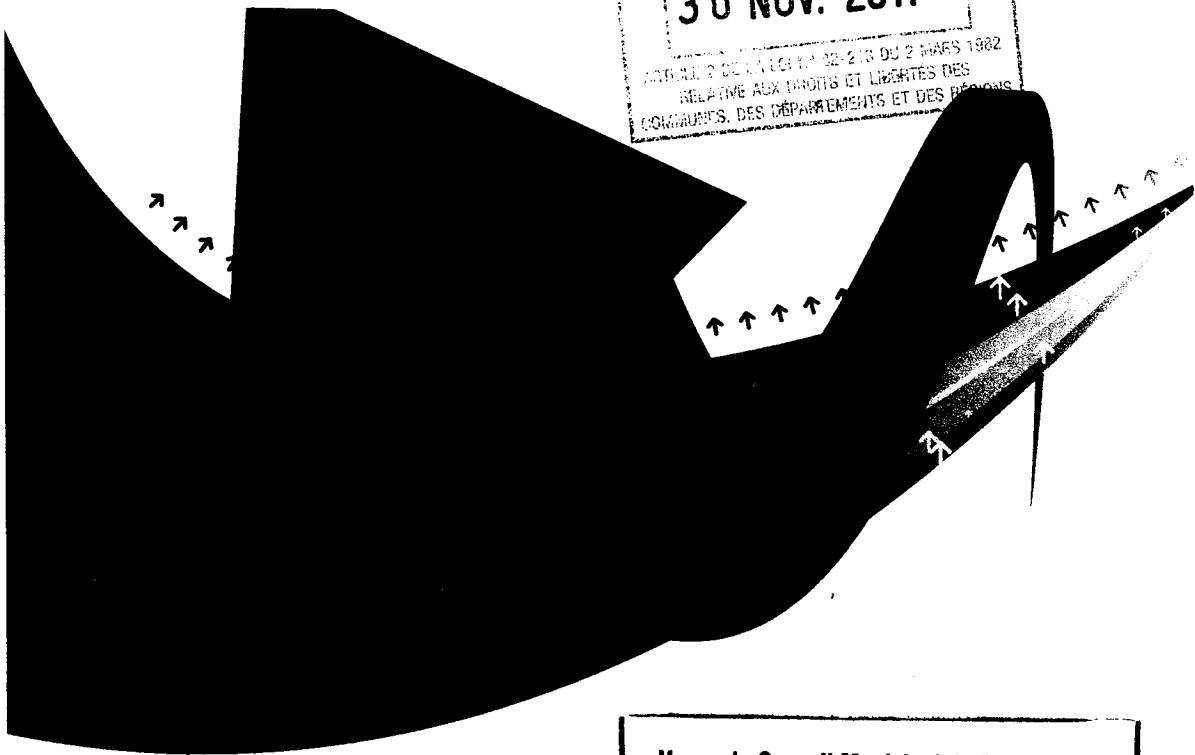
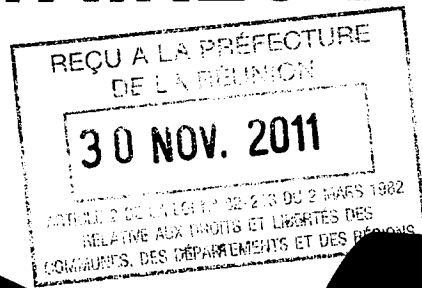
30 NOV. 2011

Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2012.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV 2011

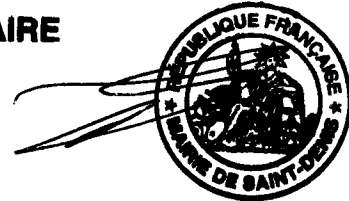
 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 19/11/2011
En annexe à la Délibération N° 417-01

LE MAIRE



Saint-Denis pour tous !

www.saintdenis.re



I - Construire le Saint-Denis de Demain p6

A - Les Grands Projets : des projets structurants pour préparer l'avenir

L'espace océan

Le « cœur vert familial »

Le projet de rénovation urbaine des Camélias

Le projet de SWAC

La ferme d'animation pédagogique

Le parc aquatique

La cité des arts

NEO - Nouvelle Entrée Ouest (Le boulevard nord)

B - Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour le plus grand nombre

Construire 500 logements sociaux par an et résorber l'habitat insalubre

Favoriser l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens

Maintenir la population dans un habitat décent

C - Un aménagement du territoire volontariste

La révision du PLU est engagée

Un urbanisme opérationnel dynamique

Un territoire à vocation économique

Une politique patrimoniale vivante

Travailler à l'amélioration de l'image de la ville

D - Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien

Offrir des espaces de proximité

Garantir un cadre de vie agréable

Garantir un cadre de vie propre

Garantir un cadre de vie sécurisé

E - Garantir une eau de qualité pour tous

Mettre en œuvre le schéma directeur de l'eau

Mettre aux normes les équipements et les réseaux

Développer et améliorer la performance du réseau : Qualité et Rendement

Renouveler les canalisations et sectoriser le réseau

Garantir la ressource en eau (forages, captages, stockage)

II - Faire le pari de la jeunesse p14

Favoriser la réussite éducative avec le PEG

Assurer l'insertion des jeunes dans la cité

III - Mettre notre ville en mouvement p16

Développer des projets « phares » et structurants

Développer des événements à caractère régional, national et international

Faire de Saint-Denis une ville créative vivante et animée

Mettre en place et faire vivre des événements locaux

Favoriser la pratique culturelle et sportive

IV - Saint-Denis, Ville pour Tous et par Tous p18

Lutter contre les exclusions

Développer une politique de solidarité et d'intégration dans les quartiers

Réduire les inégalités

Promouvoir la démocratie de proximité

Apporter plus de sécurité à la ville et à la population

VI - Développer une entreprise moderne et performante p24

Le Plan accueil

Dématérialisation des actes administratifs

Les Technologies de l'Information et de la Communication, au service de la modernité de l'entreprise

L'optimisation de la gestion des ressources humaines

La France est confrontée depuis 2008 à une crise économique mondiale, qui perdure et même s'aggrave.

Cependant, les engagements fixés par le Pacte de stabilité européen ne sont pour autant toujours pas respectés. En effet, la dette publique nationale continue à progresser, représentant plus de 85 % du PIB en 2011, bien au-delà du seuil de 60 % établi par Bruxelles. Quant au déficit, il a atteint en 2011, 5,7 % du PIB, un taux supérieur à l'exigence européenne fixée à 3 %. Le projet de loi de finances (PLF) prévoit de ramener impérativement ce taux à 4,5 % en 2012, et confirme le caractère intangible de la trajectoire de retour sous les 3 % de déficit public en 2013.

Dans ce contexte budgétaire difficile, le PLF 2012 prévoit une confirmation de la sortie de crise, avec une croissance toutefois prudente, estimée il y a encore quelques semaines à + 1,75 %, vient d'être ramené par le gouvernement à 1 %, avec une inflation qui s'élèverait à + 1,7 %.

De plus, les dernières mesures annoncées par le 1er ministre doivent inciter à la prudence dans l'évaluation des recettes de la Ville. En effet, le nouveau plan de rigueur prévoit 500 millions d'euros d'économies supplémentaires des dépenses publiques de l'Etat pour 2012, ce qui porte l'effort à 1,5 milliard d'économies supplémentaires par rapport à 2011. Des lors, il conviendra d'être vigilant sur l'évaluation des concours financiers de l'Etat vers la ville de Saint-Denis qui représente plus de 20 % de ses recettes de fonctionnement (taux à confirmer)

Les dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales, seront, pour la deuxième année consécutive, gelées en 2012 (hors FCTVA). Plus précisément, le contrat avec les collectivités prévoit une hausse de la DGF évaluée + 0,2 %.

Les fonds de la mission Outre-mer s'élèvent à 2,0 Md€. Le PLF 2012 comprend deux axes : l'emploi (1,4 Md€) et les conditions de vie outre-mer (0,6 Md€).

La crise de confiance sur les marchés financiers a permis en 2009 une prise de conscience des établissements bancaires et assimilés. Un consensus a permis d'assainir le marché en éliminant les produits « structurés » complexes et en proposant aujourd'hui des produits « plus classiques » offrant une meilleure lisibilité.

Aujourd'hui, le secteur bancaire est de nouveau en crise. Certaines villes rencontrent dès à présent des difficultés à se financer auprès des banques afin de mener à terme leur politique d'investissement pour deux raisons principales/d'un côté, les banques, s'assurent de la solidité et la solvabilité financière des villes avant de prêter, de l'autre, les marges bancaires ont été multipliées par 6 en quelques années. La ville de Saint Denis continuera donc à défendre sa qualité de signature auprès des banques, notamment par :

- Une politique fiscale équitable à travers la non-augmentation des taux d'imposition
- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- L'effort ambitieux en matière d'investissement.

L'environnement économique et financier conduit donc la ville à construire son budget 2012 dans un contexte de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, dont l'évolution sera stabilisée en fonction de la croissance de ses recettes.

Ainsi dans ce contexte de crise internationale, l'équipe municipale continue à tenir ses engagements

Le programme municipal se poursuit avec détermination avec l'ambition de construire le saint Denis des vingt prochaines années, tout en préservant et en développant harmonieusement les territoires

Les finalités n'ont pas changées parce qu'elles portent des valeurs de long terme : favoriser le développement humain et mettre l'Homme au cœur de l'action. A mi-mandat, cette orientation politique fondamentale s'avère toujours aussi pertinente.

I - Construire le Saint-Denis de Demain

A- Les Grands Projets : des projets structurants pour préparer l'avenir

L'espace océan

L'Espace Océan, reflet de Saint-Denis, ville capitale, ouverte sur le XXI^e siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère. Elle a été dévoilée en 2011, à la suite d'un appel à projet élargi.

Les permis de construire des investisseurs seront instruits dès la fin de l'année 2011 et les premiers travaux démarreront en 2012.

En parallèle, le lauréat sur le quadrilatère sera retenu au début de l'année et la nouvelle image de l'hyper centre de Saint-Denis sera dévoilée. Une vaste communication ainsi que les études seront lancées.

Le « Cœur Vert Familial »

Le projet phare du « Cœur Vert Familial » est déjà en chantier.

Sur 35 hectares, la Ville mettra à la disposition d'un public très élargi, des aires de pique-nique, des jeux, des lieux d'expression théâtrale, des circuits de balades ou de sport et un parc aquatique.

Le mandataire (SIDR) et le maître d'œuvre (SIGNE, SOCETEM, CYATHEA...) de ce projet ont été retenus en 2011. Il est à rappeler que les travaux de la colline de l'harmonie (cascade, bassin, cheminements) et le passage souterrain seront livrés en 2012. Les autres équipements en chantier seront livrés en 2013.

Le projet de rénovation urbaine des Camélias

Le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias, « véritable chance » pour Saint Denis concerne 67 ha dans le quartier des Camélias.

Sous une nouvelle gouvernance instituée mi 2011 le projet va trouver dès 2012 un développement opérationnel qui se concrétisera par de nombreuses études de maitrises d'œuvre de voiries, d'équipement, la mise en chantier d'équipements publics structurants (Gymnase, école) la construction de 100 logements neufs et la rénovation de 140 logements sur Château Morange

En 2012 Les actions porteront prioritairement sur :

Une clarification foncière

Un réaménagement des voies permettant le désenclavement et la structuration du quartier

Une amélioration des locaux associatifs (culturels, sportifs, sociaux...)

Des actions multiples afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements (démolitions, réhabilitation résidentialisation, production de logements, vente)

Livraison au 1^{er} trimestre 2012 des locaux de l'ANRU sur le site même de l'opération

Le projet de SWAC

Porté par le syndicat intercommunal d'eau océanique (SIDE0), ce projet visant à développer les énergies renouvelables, a vu son délégué désigné en 2011. Les premières études ont donc démarré en 2011 seront poursuivies en 2012 afin d'envisager un début de travaux fin 2012 - début 2013

La Ferme d'Animation Pédagogique

La ville a engagé depuis 2009 une réflexion en vue de faire évoluer l'ancien parc zoologique en une ferme d'animation pédagogique. Il s'agit de proposer, prioritairement aux jeunes, mais aussi à l'ensemble des Dionysiens, un espace ouvert sur la faune domestique, la flore et les enjeux attachés à la valorisation de notre environnement. Après les études préalables, l'année 2012 marquera le lancement des travaux.

Le Parc Aquatique

Le Parc Aquatique, équipement phare du Cœur vert Familial, va parfaire l'offre de loisirs de Saint-Denis.

Des espaces de jeux, d'apprentissage et de pratiques nautiques seront proposés. Un Spa complètera le programme résolument tourné vers les loisirs et la détente.

La phase opérationnelle commence en 2012 pour une livraison prévue en décembre 2013.

NEO - Nouvelle Entrée Ouest (Le Boulevard Nord)

La Nouvelle Entrée Ouest (précédemment Boulevard Nord), projet d'aménagement majeur, a pour objet d'ouvrir la ville sur l'océan, tout en fluidifiant la circulation à la sortie de la route du littoral. Une première étape d'études, va permettre à la collectivité, en lien avec la Région, de déterminer le parti d'aménagement à retenir.

Une Assistance A Maîtrise d'Ouvrage doit finaliser les contours du dossier à soumettre aux entreprises en 2012.

Ce projet ambitieux et emblématique offrira une autre image de la façade littorale dionysienne.

La Cité des Arts

Au-delà de l'ouverture du Palaxa en 2011, la collaboration avec la CINOR se poursuivra. Au travers des marchés de maîtrise d'œuvre engagés depuis peu, il s'agira en 2012 de passer à l'étape de conception du projet Cité des Arts, en vue d'un démarrage des travaux en fin d'année.

B- Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour le plus grand nombre

Construire 500 logements sociaux par an et résorber l'habitat Insalubre

Sur la base d'un inventaire du patrimoine communal réalisé par un prestataire extérieur et qui devrait couvrir la quasi-totalité du foncier de la ville, les objectifs poursuivis seront les suivants :

- Une optimisation de la gestion du foncier avec une mise à jour des différents outils de suivi (SIG,..) en continu afin de maintenir un état de connaissance en temps réel
- Une meilleure valorisation du foncier notamment dans la gestion des délaissés et friches urbaines
- la valorisation du patrimoine communal dans le cadre de l'objectif de 500 logements sociaux par an en poursuivant les appels à projet qui permettent de générer des recettes tout en retenant des projets intéressants aussi bien dans leur programme que leur insertion
- la poursuite et la redynamisation d'une prospection active pour reconstituer une réserve foncière indispensable pour mener à bien les projets municipaux et répondre aux besoins de la population de demain

La Ville poursuit son engagement de construction des 500 logements sociaux/an avec une programmation ambitieuse supérieure à ses objectifs affichés. Près de 900 logements sociaux ont été financés en 2011 et près de 1 200 seront en chantier en 2012

Il s'agit d'opérer un développement équitable des quartiers, mais également d'offrir un logement adapté au plus grand nombre de nos demandeurs.

Nous entendons poursuivre par ailleurs en 2012 notre implication dans la production du logement aidé sur le territoire, grâce à l'analyse des projets proposés par les bailleurs et une participation active en matière de garantie d'emprunt des opérations.

Favoriser l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens

La Ville traite la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe/Caramboles, Petite Ile, Saint-François/Le Brûlé, Saint-Bernard, le Butor).

Dans ce cadre, elle concourt également à la production de logements sociaux et plus particulièrement à l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens.

De nouvelles opérations sont envisagées en 2012 sur les secteurs de « Bois de Nèfles », « La Montagne » actuellement en phase étude.

La ville favorise et encadre la vente de logements anciens à leurs locataires dans le Projet de Rénovation Urbaine Camélias (ANRU). (Protocole de vente groupe 30 Mondon)

La Ville poursuit sa valorisation foncière à travers la vente des terrains communaux.

Elle ambitionne de faciliter l'accession à la propriété des ménages dionysiens (sur le secteur de la Montagne notamment).

Maintenir la population dans un habitat décent

Malgré l'effort consenti par la Ville de construire 500 logements sociaux par an, la crise du logement ne s'est pas effacée et est toujours aussi prégnante pour les ménages les plus modestes.

L'insuffisance chronique de l'offre implique une meilleure connaissance des demandes afin d'en réduire le nombre. Maintenir les populations dans un habitat décent fait partie des objectifs de la Ville.

Des actions d'auto-réhabilitation accompagnée des logements se mettront en place pour 70 familles sur tout le territoire par l'intermédiaire d'associations qualifiées. Il s'agit de maintenir, lorsque c'est possible, les personnes dans leur logement en accompagnant les foyers sur l'entretien de leur logement et en développant des liens sociaux et de solidarité.

Des actions ciblées et exemplaires sont prévues dans le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias (ANRU) où tous les logements collectifs sociaux non encore réhabilités (993) le seront entre 2012 et 2013.

Le patrimoine social de la Ville (LTS) rentrera dans une phase de réhabilitation en 2012 qui débutera par les logements les plus dégradés sur le secteur de Sainte Clotilde. La Ville souhaite apporter un cadre de vie agréable aux occupants et répondre à la forte demande des locataires d'acquérir leur logement. Elle proposera un accompagnement aux locataires confrontés à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale.

C - Un aménagement du territoire volontariste

La révision du PLU est engagée

Les études territoriales ont été élaborées dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de façon à déterminer les enjeux majeurs de l'évolution de la Ville et anticiper les besoins du Saint-Denis de demain : les grandes orientations d'aménagement seront ainsi écrites en 2012.

Le service urbanisme s'inscrit ainsi dans la démarche de révision du document d'urbanisme en se positionnant comme force de propositions sur le règlement du PLU (mise en place d'un atelier de travail avec les instructeurs du service urbanisme pour une lecture approfondie du document puis mise en lien des propositions avec le service aménagement).

La révision du PLU est donc en marche, les territoires ont été expertisés et les orientations d'aménagement seront déclinées dans le nouveau document de planification. Il s'agit d'élaborer un projet, le plus en phase avec les nouvelles orientations de la majorité. **En 2012, le projet de PLU sera juridiquement arrêté.**

Un urbanisme opérationnel dynamique

Outre la planification, notre préoccupation est d'aménager le territoire à travers la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Les outils ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) sont très utilisés. Dans ce dispositif la Ville impose le quota minimum de 25 % de logements sociaux. (Espace Océan, ZAC/RHI plateau de Domenjod, Pente z'ananas).

Plusieurs secteurs sont déjà en phase opérationnelle (ZAC Colline des Camélias, ZAC Canne Ma-pou,...). Les travaux de viabilisation sont en cours et les logements sont également en chantier ou devraient démarrer en 2012.

De plus sur le secteur « Bretagne/Domenjod », l'aménagement du plateau de Domenjod entrera en phase de consultation et sera opérationnel entre 2012 et 2013.

Un territoire à vocation économique

Afin de faire de St-Denis un centre mêlant attractivité et innovation, les actions économiques seront tournées vers l'animation et les loisirs.

En ce qui concerne l'agriculture, une réflexion sera entamée sur les espaces agricoles. L'agriculture biologique, qui doit faire l'objet d'une valorisation, bénéficie d'une vitrine importante à travers le marché de nuit.

Pour offrir un essor à la création d'entreprises à Saint-Denis, le travail de collaboration avec la CINOR se poursuivra pour concrétiser la réalisation du parc Horizon 21 qui aura pour vocation d'accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée.

Il s'agira également de maintenir l'objectif de création d'un fichier unique du foncier d'entreprise pour améliorer la gestion des atelier-relais.

Une politique patrimoniale vivante

Le traitement des problématiques foncières et patrimoniales est une nécessité pour développer des projets phares et structurants de la commune, à savoir le Cœur Vert familial, la Cité des arts, le Village d'Artisanat d'Art, le Projet de Rénovation Urbaine des Camélias (ANRU) ainsi que la valorisation des franges du Boulevard Sud. C'est une condition de la réussite de ces projets dans les meilleurs délais. C'est aussi une condition nécessaire à tout le développement territorial pour asseoir les politiques thématiques du programme municipal.

L'objectif principal sera le démarrage du mandat contracté avec un prestataire fin 2011 pour une mission estimée à 3 années relative à la vente de parcelles communales occupées à titre d'habitation

Parallèlement, la gestion « vivante » des terrains et logements communaux se poursuivra avec :

- la poursuite des enquêtes de terrain en vue d'une régularisation des occupations sans titre
- la mise à jour de tous les baux d'occupation, l'émission des titres de recette et le suivi du paiement des loyers afin d'intervenir rapidement auprès des « mauvais payeurs » en collaboration avec la trésorerie sur la base d'une procédure mise en place fin 2011
- la gestion du patrimoine communal :
 - la poursuite de la mise en place d'une véritable coordination de la gestion des **locaux mis à disposition des associations** en s'appuyant sur les convention-types validées par le Conseil Municipal de septembre 2010 et sur le respect d'une procédure de validation
 - la recherche d'une optimisation de l'occupation des locaux à travers la gestion de créneaux horaires
- l'instruction des DIA, mission régalienne

Dans un contexte de crise immobilière, il s'agira de poursuivre la veille permettant à la commune de réaliser des préemptions dans l'objectif de constituer les réserves foncières nécessaires à nos futurs projets d'aménagement.

Des procédures seront également mises en œuvre de procédures pour la gestion de tous dossiers thématiques gérés par la Direction, dans un souci d'améliorer le suivi administratif et de permettre une meilleure information aux usagers et aux élus.

Le Système d'Information Géographique sera développé pour devenir un véritable outil de gestion et d'aide à la décision accessible à l'ensemble de la collectivité.

Les Interventions topographiques porteront sur :

- le Projet de la ZAC « Pente z'ananas »
- le suivi topo/foncier des différentes R.H.I. ou Zones d'Aménagement
- le Cœur Vert Familial
- les créations/aménagements de voies communales
- le suivi des contentieux en matière de Droit de la Propriété

Travailler à l'amélioration de l'image de la ville

Une double démarche qualité :

Pour l'année 2012, le service urbanisme s'engage à poursuivre la démarche qualité dans deux directions : l'accueil des administrés et l'accompagnement des pétitionnaires dans les démarches d'autorisations d'urbanisme.

Sur l'accueil des administrés, le service est pilote dans la démarche Qualiville et une réflexion est en cours sur l'amélioration du local accueil.

L'objectif de l'accompagnement des administrés est de parvenir à réduire le nombre de refus d'autorisation par des pré-instructions ou des rencontres des pétitionnaires avec l'ABF et l'architecte conseil.

Le service se positionne dans la dématérialisation des procédures en commençant par des possibilités de dépôt des demandes de certificats d'urbanisme sur le site internet de la Ville. L'objectif est de parvenir à terme au parapheur électronique et à l'envoi numérique du certificat sans aucune production de papier, toujours dans un souci d'amélioration des relations avec les administrés.

Le service urbanisme s'associe dans la démarche de création de l'AVAP :

Le projet AVAP (Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) sera arrêté en 2012, proposant une stratégie de protection et de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager de la Ville.

Ce document remplaçant la ZPPAUP, s'imposera au PLU au 2013.

L'amélioration de l'image de la Ville passe également par une vision globale, cohérente de l'image architecturale produite.

Une prestation supplémentaire sera offerte par la mise en place d'un pôle « architecte-conseil de la Ville de Saint-Denis ».

D - Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien

► Offrir des espaces de proximité

La politique d'aménagement d'aires de loisirs - notamment dans les hauts de la commune - qui a été initiée en 2010, va se poursuivre en 2012 (aires de jeux à Montgaillard - chemin de la vierge - à Bois de nèfles, Petite Ile...). Le réaménagement du marché forain du Chaudron, dont l'achèvement est prévu début 2012, offrira une structure adaptée aux activités commerciales et artisanales.

► Garantir un cadre de vie agréable

Les études relatives au schéma directeur de fleurissement des quartiers, achevées en 2011, se traduiront en 2012 par l'aménagement des entrées de la ville et des interventions dans les divers secteurs de la commune (plantations d'arbres à fleurs, plantes à massifs...). Cette dynamique sera partagée avec la population qui sera associée au fleurissement des quartiers ; les initiatives personnelles seront soutenues.

S'agissant de la pépinière municipale, la dernière phase de réhabilitation se déroulera en 2012, avec l'aménagement, aux normes environnementales, des espaces de production de plantes, - dont les plantes endémiques de l'île - , avec un volet pédagogique à destination des écoles primaires.

► ... propre

Le Plan Propreté, lancé en mai 2009, s'est dans un premier temps traduit par une réorganisation, pour plus d'efficacité, des moyens municipaux (mutualisation, planification, redéploiement des agents de la propreté urbaine et des espaces verts vers les mairies annexes...), des actions de professionnalisation des agents de propreté des mairies annexes (formations) et la valorisation des métiers de la propreté (communication...).

2012 verra la mise en œuvre des dernières actions identifiées dans ce dispositif, auquel collaborent des partenaires externes (CINOR, bailleurs sociaux, associations...).

Il faut souligner que l'ensemble des actions concourant à la propreté de la ville représente un effort financier annuel de l'ordre de 3 M€.

Le « plan ravines », visant à un entretien régulier d'espaces répertoriés, en zone urbanisée, comme très sensibles au regard de la lutte contre les moustiques, a été élaboré fin 2010 avec le concours de l'Etat. En 2011, ces sites ont fait l'objet de défrichages ; à compter de 2012, des interventions pérennes d'entretien régulier seront mises en œuvre.

► ... et sécurisé

Les études de sécurité de la digue du Butor ont été achevées en 2011. En 2012, les études portant sur Patate à Durand et la rivière Saint-Denis seront poursuivies.

Par ailleurs, faisant suite au diagnostic lancé en 2011, sur les ouvrages d'art communaux (ponts, passerelles, soutènements), des études et travaux sur divers ouvrages de franchissement (pont de la Délivrance, pont ravine Khakha, pont Cadet...) vont être réalisés en 2012.

Le schéma directeur des eaux pluviales, dont les études débiteront en 2012, apportera à la Ville, sur la base d'un diagnostic de l'existant, les premières indications en matière de prospective et de programmation de travaux.

Dans l'attente de ce diagnostic, les interventions ponctuelles visant à rétablir le bon fonctionnement des ouvrages ou à protéger les usagers contre les débordements en eau pluviale seront poursuivies.

Enfin, dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) de la rivière Saint-Denis et de la rivière des pluies (ce dernier piloté par la CINOR), seront menées les actions d'information et de prévention en direction des riverains.

E - Garantir une eau de qualité pour tous

► Mettre en œuvre le schéma directeur de l'eau

La commune a élaboré en 2010, son schéma directeur d'alimentation en eau potable, qui donne les orientations stratégiques et définit la nature et le coût des investissements à réaliser sur le court, moyen et long terme, en optimisant notamment la localisation des nouvelles ressources en fonction des zones à urbaniser.

Les quatre thèmes principaux en sont : la modernisation des usines de traitement, l'amélioration du rendement des réseaux, la sécurisation des ressources et l'augmentation des capacités de stockage.

Au regard du programme ambitieux d'investissement à mettre en œuvre sur le moyen/long terme, une étude financière rétro-prospective a été lancée en 2011, devant aboutir à l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement découlant des préconisations du schéma directeur.

En effet, cette étude proposera plusieurs scénarii de mise en œuvre, tenant compte des capacités d'investissement du budget annexe de l'eau au regard notamment de diverses hypothèses d'évolution du prix de l'eau pour l'utilisateur (intégrant également le coût de la redevance d'assainissement).

Pour 2012, 11 M€ seront globalement consacrés au domaine de l'eau, selon les thématiques développées ci-après.

► Mettre aux normes les équipements et les réseaux

→ Poursuivre l'instauration des périmètres de protection

L'arrêté préfectoral autorisant le prélèvement d'eau du captage de la rivière de Saint-Denis doit intervenir en décembre 2011. Ce document fixera les prescriptions et les caractéristiques des travaux à engager pour la mise aux normes du captage.

Vont être lancées les procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau et d'instauration des périmètres de protection des 10 captages localisés dans les hauts sur les secteurs de Bois de Nêfles, de Saint-François, du Brûlé, de La Bretagne et de La Montagne.

→ Réhabiliter les infrastructures de traitement de l'eau

Un effort particulièrement important est porté sur la modernisation et la mise aux normes des installations de production d'eau potable (Station principale de Bellepierre, stations annexes : Bretagne, Brûlé, Saint-François, Bois-de-Nêfles, Butor).

Les travaux sur les divers sites sont évalués à environ 27 M €, dont 22 M € pour la seule station de Bellepierre, ce dernier chiffrage résultant d'une première étude diagnostique. A noter que de tels équipements s'amortissent sur une durée de 50 ans.

► Développer et améliorer la performance du réseau : Qualité et Rendement

→ Renouveler les canalisations et sectoriser le réseau

Le vieillissement du réseau de distribution est générateur de déperditions importantes. Au plan tant environnemental qu'économique il est donc indispensable de remédier à cette situation.

Dans l'objectif d'optimiser ces interventions sur le réseau, une étude diagnostique du patrimoine réseau eau potable va être lancée en 2012.

Dans l'attente des résultats de ce diagnostic, qui permettra l'élaboration d'un programme pluriannuel d'interventions, et dans la continuité de l'action déjà entreprise, la Ville, lancera en 2012 une nouvelle tranche de travaux de renouvellement de canalisations, à hauteur de 4 M€ sur 2 ans.

Parallèlement à ces travaux, elle poursuivra l'équipement du réseau en compteurs, réducteurs de pression et débitmètres

→ Garantir la ressource en eau (forages, captages, stockage)

Au cours des prochaines années, quatre nouveaux forages seront mis en service pour remplacer d'anciens ouvrages vétustes, et compenser les débits réservés qui seront instaurés sur la rivière Saint Denis.

En 2012, Le forage du Cerf II sera livré.

Des travaux de reconnaissance seront effectués sur le forage du Cerf III, le forage de La Trinité II, et les études sur Domenjod II seront poursuivies.

Par ailleurs, pour répondre notamment aux prescriptions de l'autorisation de prélèvement d'eau, les travaux de réfection et d'amélioration du captage de la rivière de Saint Denis ainsi que ceux de la galerie d'amenée d'eau de Bellepierre doivent démarrer cette même année, pour un montant global estimé à 5 M€.

Enfin, s'agissant du stockage, le réservoir du Brulé sera livré en 2012; par ailleurs les travaux de construction d'un nouveau réservoir dans le secteur des Camélias débuteront.

II - Faire le pari de la jeunesse

A - Favoriser la réussite éducative avec le PEG

Après avoir consolidé sur les temps périscolaires, l'anglais, la pratique de disciplines sportives, les échecs et diverses actions ciblées de médiation, la Ville axe son action, en 2012, sur le Plan d'Actions Culturelles et Educatives (PACE) ainsi que sur l'Education à la Santé.

Le PACE repose à la fois sur les résidences artistiques telles qu'elles sont proposées à ce jour et sur un plan théâtre. L'objectif étant de mettre à la disposition de chaque enfant d'âge primaire une action pédagogique de nature à éveiller son intérêt pour les pratiques artistiques.

La Ville poursuit sa démarche pour la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines scolaires. Dès février, un Ambassadeur Santé sera installé dans chaque école élémentaire. Des ateliers seront mis en place à partir des compétences et des outils de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé).

La pause méridienne, temps éducatif d'importance, demeure un des axes essentiels du Projet Educatif Global.

Ces actions éducatives restent associées au deuxième axe essentiel du projet qu'est l'accueil de qualité pour les élèves dionysiens. La ville poursuit ses efforts engagés depuis trois ans (meubles scolaires, équipements numériques, vaisselle, renouvellement des rideaux).

Dans un objectif de modernisation de la restauration, de rationalisation des moyens et de développement de la qualité, la Ville s'adjoint les compétences de la DAAF afin de mener une étude adaptée aux caractéristiques du territoire dionysien.

Enfin, les treize fiches actions du Projet Educatif Global ont fait l'objet en 2011 d'une première évaluation par les membres du Comité de Pilotage partenarial mis en place en 2009. A partir de ces éléments, il s'agit de développer, dès à présent, l'axe de la coéducation ainsi que la déclinaison territoriale des axes fondateurs. Pour se faire, des réunions sur le thème de la coéducation seront systématisées à l'échelle des cantons et les points forts de chacun des territoires valorisés dans des projets éducatifs locaux.

La réussite éducative passe également par le sport. L'intervention des éducateurs sportifs (ETAPS) en milieu scolaire, pendant les heures de cours et lors de la pause méridienne est une action majeure pour l'épanouissement et l'éducation de l'enfant.

Le dispositif « Savoir Nager » a fait ses preuves en 2011 avec plus de 600 enfants touchés sur quatre piscines. La ville poursuivra son effort sur 2012 dans le domaine, nager devant être droit pour chaque enfant. A partir de l'année scolaire 2011-2012 les moyens nécessaires seront donc mis sur les six piscines pour tendre à 100 % d'enfants nageurs en fin de CM2.

Les bons plans vacances : La Ville proposera encore en 2012 une offre de vacances pour les familles dionysiennes. 20000 places d'activités de loisirs seront ouvertes. Un choix diversifié d'ateliers ludiques, culturels et sportifs (light painting, danse, karaté, cinéma, karting, bowling, trampoline, stage reportage radio, etc.) sera proposé, sur 18 sites clairement identifiés sur le territoire. Le partenariat de qualité mené avec les associations au sein des groupes de travail du Comité de pilotage du PEG permettra ainsi de proposer une offre d'accueil collectif en conformité avec les ambitions du Projet éducatif global.

B - Assurer l'insertion des jeunes dans la cité

1 - L'insertion dans la vie professionnelle

Pour les jeunes de – de 26 ans sans qualification particulière, la reconduction des actions d'adaptation professionnelle est indispensable.

Ces chantiers spécifiques sont autant de moyens pour ce public de sortir de l'oisiveté et d'envisager un parcours de formation qui aboutisse à une qualification.

De même, nous allons poursuivre notre partenariat avec le RSMA, partenariat qui a permis d'enregistrer une intégration plus importante de jeunes volontaires pour l'apprentissage d'un métier dans le cadre militaire.

Articuler ce dispositif avec la clause d'insertion sociale dans les marchés publics municipaux est l'enjeu de cette année 2012, compte tenu des nombreux et importants chantiers qui vont s'ouvrir sur la ville.

2- Le service civique

En 2011, la Ville a conduit à son terme un projet de 50 jeunes en Service Civique sur des missions de sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

La Ville souhaite en 2012 mettre l'accent à travers ce dispositif sur la promotion et l'éducation à la santé en milieu scolaire dans le cadre du Projet Educatif Global, et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé; 20 jeunes seront recrutés et interviendront dans les établissements scolaires, dans le cadre des Clubs Loisirs pendant les vacances scolaires et classes de découvertes.

III - Mettre notre ville en mouvement

A - Développer des projets phares et structurants

Dans le projet Cité des Arts, aux côtés de la CINOR, la ville va rouvrir le Palaxa réhabilité, remis aux normes et mieux adapté aux conditions de travail des artistes dès le début 2012. Ce nouvel espace sera proposé aux Dionysiens et contribuera au développement culturel de la ville et à la création, deuxième étape fondamentale de la politique culturelle Saint Denis, après une première étape fortement marquée par l'animation culturelle.

Un effort particulier sera développé en 2012 pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine de la ville. Le label « **ville d'art et d'histoire** » devra permettre cette valorisation de notre mémoire collective.

B - Développer des événements à caractère régional, national et international

La Ville accompagnera l'implantation et le développement d'événement favorisant son rayonnement intellectuel et culturel (Grand Prix Roman Métis, le Festival des cultures urbaines-Big Up, le Festival Kaloo Bang, le prix des Voix de l'Océan Indien, le festival Electropicales, les rencontres du film documentaire, le festival du film des Droits de l'Homme, etc.).

2012 sera aussi la première année de mise en œuvre, à travers des actions concrètes, de la coopération en matière culturelle, sportive et d'animation avec la capitale, au travers de la convention signée avec la ville de Paris en octobre 2011

Par ailleurs, la ville continuera d'offrir aux Dionysiens des colloques et des conférences de haute tenue.

Sur le plan sportif, les manifestations de portée mondiale seront renouvelées (Grand Raid, mis en valeur de nos Kréopolitains, meeting d'athlétisme international, rencontres internationales de sport de combat, etc...)

La Ville poursuivra son effort de partenariat pour des compétitions internationales mais aussi nationales et régionales, avec comme perspective l'accueil des jeux des îles en 2015.

C - Mettre en place et faire vivre des événements locaux

A côté des grands rendez-vous figurant dans le calendrier national et international et des fêtes de nos origines (fête de la Musique, Journée du Patrimoine, 20 décembre, Dipavali, etc.) la ville poursuivra la consolidation de ses événements culturels récurrents mensuels et thématiques (Jazz O Barachois, Kabarachois Kréol, Marmit Zistoir, Big Up, etc.) destinés à assurer une offre culturelle permanente et variée en direction de la population et de faire de Saint-Denis une ville animée.

La Ville veillera à la participation des habitants des quartiers et participera à la dynamisation de tout son territoire par la décentralisation de certaines actions comme le théâtre et la danse.

D - Faire de Saint-Denis une ville créative, vivante et animée

En ce qui concerne l'animation et les loisirs, Saint-Denis doit être le centre de référence, tant au niveau régional que national, des projets phares et structurants. A cette fin, l'instauration **d'un village d'Art** permettra à nos artistes locaux et extérieurs d'y exprimer et de confronter leurs talents aux travaux de chefs d'œuvre qui, exposés au regard de tous, traduiront l'art de vivre et la culture créole ainsi que les apports que peuvent avoir les influences étrangères selon notre quotidien.

Enfin, la Direction de l'économie consolidera et développera les **marchés de nuit**, devenus un rendez-vous mensuel incontournable où s'opère la magie de rencontres et d'échanges multiples à caractère culturel et commercial. D'autres manifestations économiques, notamment en lien avec l'Association de Gestion du Centre-Ville, émergeront et compléteront l'offre existante, afin que Saint-Denis, ville vivante et animée s'affirme comme le booster d'événements locaux d'envergure.

E - Favoriser la pratique culturelle et sportive

Dans le secteur culturel, la Ville veillera à intensifier l'accompagnement des divers projets communaux par les associations locales et développer ainsi « le plan théâtre et chorale » sur les quartiers ainsi que sensibiliser la culture et les arts en direction de la jeunesse et de la population (Je connais la musique, Je connais les danses, etc.

L'effort d'amélioration du **Réseau de lecture publique**, en partenariat avec la CINOR, sera poursuivi. Le succès confirmé de l'ouverture de la Médiathèque les dimanches appelle son renforcement par une offre en animations plus enrichie et une attention particulière sur l'offre des autres structures. L'instauration de la carte gratuite, dans une relation de réciprocité, du réseau de lecture publique de la Ville et des deux bibliothèques de la CINOR présentes sur le territoire contribuera à la dynamisation de la lecture et à la croissance de la fréquentation des bibliothèques.

L'Ecole Municipale de Musique, Danse et Art Dramatique verra son siège situé sur le secteur de la Source réhabilité. Cette Ecole s'est enrichie d'une nouvelle annexe à Sainte-Clotilde. La création d'une troisième annexe qui sera réservée aux enseignements de la danse et du théâtre, est projetée. L'objectif poursuivi est toujours d'élargir au plus grand nombre les enseignements artistiques dispensés par l'école.

En matière de sport, favoriser la pratique passe par la création et l'aménagement des espaces sportifs, de loisirs, de détente et de convivialité. Ainsi la remise à niveau du parc sportif de la Ville se continuera avec notamment des travaux de maintenance, d'entretien, de rénovation, de construction.

De grands projets concernant le sport avec l'aide d'autres institutions sont en cours d'étude :

- Le cœur vert familial : avec un boulo-drome, un Beach stadium, un parcours santé et un aqua parc
- ANRU : construction d'un gymnase à Château Morange
- Deux projets de construction de gymnases (Bois de Nèfles et Champ Fleuri) à caractère régional.

La ville poursuit son effort en matière de sport en faveur de certains publics :

- La pratique sportive est un vecteur d'éducation et d'épanouissement de l'enfant, citoyen de demain.

La Ville poursuivra en 2012 son action en faveur de cette pratique pour les enfants de 6 à 10 ans, par le biais des **écoles municipales des sports**.

Une offre diversifiée d'une quinzaine de disciplines sera proposée (tennis, plongée, poneys, bicross, gymnastique, danse, etc.) à quelques 1000 enfants, encadrés par les éducateurs de la ville. Pour 2012, un effort de développement des créneaux pour les disciplines les plus prisées (natation, trampoline, etc.) est envisagé.

- Le dispositif « **Elle est sport** » en faveur des femmes est aujourd'hui plus adapté au public concerné avec quatorze activités ;

- Pour les **handicapés**, la ville continue son effort pour améliorer l'accessibilité PMR sur les sites sportifs. Elle renouvellera en 2012 des journées d'animation spécifique en lien avec les associations.

En faveur du tout public, l'activité **Aérobic** gratuit deux fois par mois à Champ Fleuri se poursuivra. Des manifestations de la Ville en **partenariat avec l'OMS** seront planifiées en 2011/2012: Jour de plage dans les quartiers, nuit du roller, rando vélo, relais de St Denis, Saint-Denis dans l'eau, Soyons sport...

IV - Saint-Denis, Ville pour Tous et par Tous

A- Lutter contre les exclusions : la mise en œuvre du projet social du CCAS

L'analyse des besoins sociaux réalisée cette année par le bureau d'étude ENEIS CONSEIL donne une image assez précise quant aux difficultés vécues au quotidien par un grand nombre de familles dionysiennes. 52 % de la population de Saint-Denis vit au-dessous du seuil de pauvreté et rencontrent des difficultés à terminer le mois. Certaines décisions ont déjà été prises par le Conseil d'administration dans le courant de l'année 2011 notamment la réévaluation du plafond des ressources pour avoir accès aux aides sociales facultatives de l'établissement. Cette décision impactera au cours de l'année 2012 l'ensemble des dispositifs d'aide attribués par le CCAS de Saint-Denis. C'est dans cet environnement que s'inscrivent les orientations budgétaires de 2012. Outil de proximité, le C.C.A.S. est réparti sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Denis à travers ces 16 antennes avec comme objectif principal, la lutte contre toutes les formes d'exclusions et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des résidents.

Dans un environnement général de baisse des crédits avec la crise financière et le développement de la demande des administrés de Saint-Denis qui subit de plein fouet les effets de cette crise, les orientations budgétaires de 2012 du CCAS s'inscrivent dans un schéma de mise en œuvre des projets en étude au cours des années 2010, 2011 et à l'optimisation des dépenses d'aide sociale au profit des populations les plus nécessiteuses.

Les projets validés par le CA au cours des années précédentes arrivent dans leur phase opérationnelle. Après 2 années de structuration des services autour des 5 pôles de compétences du CCAS et des études, 2012 sera l'année de l'opérationnalisation pour la mise en œuvre du projet social de l'établissement.

1- Le Pôle insertion et solidarité

L'année 2011 a été centrée sur :

- l'accueil de jour des SDF au sein de l'EDSI avec l'amélioration des conditions d'accueil (réhabilitation en cours), et de nouvelles offres de services autour du bien être à la personne (coiffeuse, permanence d'agent de prévention santé)
- la structuration du volet animation et de la maraude de jour,
- la mise en place de l'accompagnement social avec l'arrivée de nouveaux professionnels
- la mise en place du règlement de fonctionnement du service et de la mise aux normes du restaurant en respectant la réglementation en matière de restauration collective
- le renforcement du travail partenarial avec les associations conventionnées avec le CCAS dans le cadre de la mise en œuvre des activités à l'EDSI

Toujours en direction des SDF, après le travail de conceptualisation et de validation des abris de nuit tant sur le plan de la structure (les locaux) que du projet (avis du CROSMS), l'année 2012 verra l'opérationnalisation des 2 structures pour l'accueil de nuit des sans domicile fixe. La première structure livrée en décembre 2011 et la 2e sera terminée en février 2012.

2- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – le SAAD

Le travail engagé en 2011 autour de la structuration et le développement de ce service permet la mise en place des règlements intérieur pour :

- le service d'aide-ménagère,
- le service portage de repas à domicile,
- le service prestataire d'intervention à domicile,

Et l'informatisation du SAAD afin de répondre aux enjeux définis par la collectivité

L'année 2012 sera pour le CCAS, l'année de l'opérationnalisation de ce service avec la montée en charge de la prestation intervention à domicile. Le renouvellement du parc automobile pour le service portage de repas a été retardé (marché lancé fin 2011). Il devrait apporter de meilleures conditions de travail aux salariés ainsi qu'aux usagers.

Toujours concernant les personnes âgées, le CCAS se positionne pour 2012 sur une volonté de prendre de charge l'animation des personnes âgées. Aujourd'hui, pour cette population, le CCAS est positionné essentiellement en tant prestataire de service (portage de repas, aide-ménagère et aide à domicile).

3- Le Centre Social

La première phase de réhabilitation du centre social a pris fin en novembre 2011 (bâti de l'ex CASE du Chaudron). L'année 2012 sera l'année de la consolidation du projet du centre social avec le fonctionnement de cet équipement et une demande d'agrément auprès de la CAF pour les 3 années à venir. Concernant toujours le centre social, 2012 verra le lancement des études et travaux pour les 3 structures dédiées à l'enfance et à la famille (RAM, LAEP, Halte-Garderie)

4- Le pôle Petite Enfance

Comme pour 2011, en 2012, le CCAS poursuivra son effort pour optimiser l'accueil collectif au sein des 8 établissements qu'il a en gestion afin de limiter les pertes du fait de la PSU. Une meilleure adéquation sera recherchée entre les moyens matériels et les moyens humains pour assurer un service de qualité à la population dionysienne.

- Poursuivre le programme de réhabilitation des structures d'accueil de la petite enfance.

Après les travaux de réhabilitation des espaces extérieurs du groupe Paul DEMANGE, le lancement des travaux pour la réhabilitation des espaces extérieurs du groupe Léonel PAYET et la réhabilitation de la crèche Sœur Colette (ouverture prévue en février 2012), le CCAS poursuivra en 2012 son effort de mise aux normes des structures qu'il a en gestion avec le lancement des travaux pour le groupe Paul DEMANGE (les travaux pour la réhabilitation du groupe Léonel PAYET ont été différés) ceci afin de répondre à la réglementation en vigueur et surtout d'assurer de meilleures conditions d'accueil aux familles.

- Le développement des micro-crèches,

Pour répondre à l'objectif de créer 200 places supplémentaires dans le cadre de la politique des micros crèches, 1 structure a déjà été créée et trois autres seront en travaux en 2011. En 2012, il est prévu la création d'une dizaine de micro crèches (public ou privé) pour les besoins de la population dionysienne.

- La mise en œuvre du CEJ avec le développement de l'offre sur le territoire

La mise en œuvre du CEJ de façon opérationnelle été effective en 2011. En effet dans le cadre de ce dispositif sur le volet enfance, la ville souhaite accompagner la création de 300 places nouvelles en aidant financièrement les porteurs de projet. En 2011, les 3 structures portés par Babyland à savoir : la crèche Ilot Saint - Jacques, la crèche les Hortensias, ainsi que l'Univers des Lapinous ont ouvert leur porte apportant 157 places supplémentaires sur le territoire. Pour 2012, il s'agira poursuivre l'effort engagé en 2011 et accompagner la création de nouvelles structures inscrit dans la convention CEJ.

5 - Le Pôle développement social

Pour 2012, il s'agira pour le CCAS de poursuivre l'effort de formation et de professionnalisation des équipes d'aides sociales afin de garantir un service de qualité à la population.

Le service social se renforce en offrant un service supplémentaire aux administrés à travers la mise en place de l'Accompagnement Social Lié au Logement. Un travailleur social aura pour mission de soutenir les démarches de recherche d'un logement et d'installation durable dans un habitat.

Pour les aides sociales, un des axes de travail est de tendre vers une optimisation maximale de ROB'IN pour que l'ensemble des CCAS déconcentrés puissent travailler en réseau avec le central dans le cadre de l'instruction des demandes d'aides sociales.

Ce programme inscrit aux orientations de 2011 a connu une mise en oeuvre difficile et a été retardé du fait d'un certain nombre de paramètres :

- La formation des agents à l'utilisation de l'outil et au programme,

- L'équipement de chaque site en matériel informatique,

- Acquisition des licences,

- Absences à l'interne de personnel compétent pour suivre cette opération,

- Raccordement des sites à la mairie centrale...

Il s'agira aussi de stabiliser le travail partenarial engagé en 2010 auprès d'un ensemble d'institution dont l'Etat, le Conseil Général, la CGSS et différents acteurs de l'aide sociale.

Enfin, au regard des éléments obtenus lors de notre analyse des besoins sociaux, l'année 2012, au niveau social le CCAS poursuivra les efforts réalisés ces derniers temps autour de projet d'animation sociale en direction des populations ciblées à savoir les familles avec un regard particulier pour les mamans et les enfants dans le cadre de 3 manifestations la fête des mères, la médaille de la famille le Noël des enfants; les personnes âgées et les personnes SDF à travers les manifestations de fin d'année. Il s'agit pour le CCAS d'apporter à travers ces moments festifs un peu de lumière aux personnes qui subissent au quotidien les effets de la crise actuelle.

B - Développer une politique de solidarité et d'intégration dans les quartiers

1- Poursuivre la politique de la ville

2012 sera l'année de mise en oeuvre du Cucs « seconde génération » signé sur la période 2012/2014.

Les engagements respectifs de l'Etat et de la commune sont reconduits dans les mêmes conditions.

L'engagement de la ville se traduit par une enveloppe annuelle contractualisée de 385 000 € équivalente à celle de l'acse et permettant le financement d'actions à hauteur de 770 000 €.

Comme chaque année une enveloppe complémentaire dite « hors Cucs » est nécessaire pour le financement d'actions également subventionnées par l'Etat sous réserve de cofinancements de la ville. Il s'agit notamment des dispositifs FIPD, OVVV, ASV/ARS, Illettrisme, Espoir banlieues, Adultes relais...

L'enveloppe demandée est identique à celle consommée au même titre en 2011.

La mise en oeuvre opérationnelle de l'atelier santé ville autorisera par ailleurs la mobilisation de fonds supplémentaires auprès de l'ARS, pour des actions cofinancées par la ville à hauteur de 20 à 25 %. Ainsi il sera proposé d'inscrire une enveloppe de 20 000 € au bénéfice de l'ASV, représentant 20 % des crédits mobilisables en 2012. L'hypothèse d'un transfert du dispositif au CCAS induit un décalage de ce besoin de financement sur le second semestre 2012, pouvant faire l'objet d'une inscription au BS.

En contrepartie de son engagement la commune est éligible à une subvention pour le financement partiel de l'équipe opérationnelle dédiée au CUCS. Pour 2012, il est envisagé de solliciter une subvention ainsi que pour le poste de coordonnateur de l'Atelier Santé Ville

2- Mettre en œuvre l'organisation territoriale

La nouvelle organisation territoriale conduit les coordonnateurs à proposer et mener de nouvelles actions. Le principe est de bâtir des projets de territoires à partir d'une mobilisation optimisée des moyens existants de la ville et de ses partenaires. L'expérience doit être poursuivie dans les mêmes conditions en 2012, les crédits affectés à la mise en œuvre et à l'animation des projets de territoires étant ceux des politiques thématiques qui participent de leur réussite.

Dans le cadre de l'organisation territoriale initiée en 2010, il s'agira :

- de promouvoir une politique sociale de proximité, répondant aux besoins spécifiques des quartiers.
- de poursuivre l'identification des besoins prioritaires, dans la perspective de l'élaboration de la prochaine convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales.

Il en découle deux axes stratégiques :

favoriser la dynamique de développement social local autour des maisons de quartiers et centre social, dans le cadre de l'animation locale, inscrite dans la Convention Territoriale Globale, visant notamment les quartiers non inscrits en géographie prioritaire,

promouvoir l'aide au plus démunis en lien avec le centre communal d'action sociale, dans le cadre du déploiement du dispositif d'aide alimentaire de la BAM sur le territoire communal.

Par ailleurs, il est à noter que les objectifs de réussite éducative affichés dans le PEG font partie intégrante de la Convention Territoriale Globale, à travers notamment les actions de soutien aux familles et de l'aide à la parentalité, qui ont vocation à renforcer les moyens déployés par le projet éducatif global.

Enfin, il s'agira d'améliorer la lisibilité de la politique sociale de la ville, tout en poursuivant le développement, la coordination et l'animation, notamment au titre de la mission globale de développement de l'aide aux familles, mise en œuvre dans la convention territoriale globale avec la CAF.

3- S'appuyer sur le dispositif adultes-relais

2012 est une année de renouvellement de conventions et de contrats pour un grand nombre d'adultes relais. L'hypothèse d'une externalisation vers un portage associatif doit être à nouveau envisagée, s'agissant de la seconde période triennale des contrats de travail. La mise en œuvre de cette opération devra s'accompagner d'un engagement de prise en charge des postes à hauteur de 20 % soit environ 5600 € par agent transféré. Il ne s'agit toutefois pas d'une dépense supplémentaire mais d'une ventilation différente des dépenses et des recettes dédiées à ce dispositif.

C - L'insertion : une politique d'accompagnement des publics fragiles

Il s'agit d'offrir aux personnes les plus fragilisées voire exclues une possibilité d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis fin 2009, la ville de Saint-Denis s'est engagée dans une démarche volontariste afin d'accompagner les personnes les plus fragilisées par la crise économique. Ainsi, des actions ont été mises en œuvre pour permettre à ces publics de maintenir, voire d'améliorer leurs compétences professionnelles.

La conjoncture économique qui demeure encore extrêmement difficile nous oblige d'une part à poursuivre dans cette voie et, d'autre part à développer de nouvelles réponses. Ainsi, pour 2012 nous envisageons d'élargir notre panel d'ateliers chantiers d'insertion, véritables lieux de redynamisation sociale.

En associant encore plus la Communauté Intercommunale du Nord, et, en développant de nouveaux partenariats notamment avec les bailleurs sociaux, nous pensons être sur la voie d'une nouvelle approche en matière de cofinancement de nos chantiers.

Notre objectif est également de favoriser des projets d'insertion via des actions partenariales : sur le plan financier, cette démarche se traduira par la poursuite des actions d'insertion inscrites dans la CTG et visant à favoriser l'accès à la qualification professionnelle et à l'emploi notamment dans le secteur médico-social et de l'économie sociale.

Toutefois, la réalisation de ces objectifs passe par le maintien du budget et l'implication de nouveaux partenaires financiers conditions indispensables pour maintenir à flot le niveau d'activité actuel.

Cette volonté doit se libérer de trois contraintes posées par l'Etat :

la première concerne le quota de contrats mis à la disposition de la ville mais aussi des associations qui sont le plus souvent nos relais sur le terrain,

la deuxième concerne la participation financière de l'Etat,

la troisième concerne le nombre d'heures travaillées; la réduction des heures a eu pour conséquence directe de mettre en concurrence le travail rémunéré par la solidarité et les revenus de la solidarité.

D - Améliorer et créer de nouvelles solidarités

- améliorer l'aide à l'intégration des populations migrantes mise en œuvre par le Pôle intégration : à travers développement de l'action de la cellule, tant par le renforcement des moyens déployés par la ville qu'en mobilisant les partenaires institutionnels (Etat) ainsi que le secteur associatif.

- Renforcer l'accessibilité à destination des personnes handicapées : poursuite de l'action en faveur des personnes handicapées à travers l'animation de la communale d'accessibilité, organisation de manifestation telle que la journée internationale du handicap, le salon des personnes handicapées et l'édition d'un guide des personnes handicapées à Saint-Denis, le soutien aux manifestations portées par les associations, l'insertion professionnelle des personnes porteuses de handicap, ...

- Développer la politique sociale de la ville en direction des personnes âgées : à partir d'un projet stratégique de dynamisation des actions menées en direction de le public, en impliquant l'office dionysien du troisième âge.

E- Structurer et développer la vie associative

Dans un contexte socioéconomique défavorable, le monde associatif est un élément de cohésion sociale incontournable sur le territoire.

Pour l'année 2011 le budget consacré aux associations a été le 2e budget de fonctionnement de la collectivité.

Fort de ces constats, la vie associative doit s'inscrire dans une démarche de qualité qui permettra d'harmoniser les relations ville/associations, qui visera toutes contributions de la collectivité au tissu associatif (numéraire, mise à disposition, logistique) et qui permettra de mieux mesurer l'impact du service rendu aux dionysiens.

L'Education Populaire reprendra toute sa place en lien avec les attentes du territoire.

Par ailleurs, la Ville accentuera son effort à travers un certain nombre d'outils dont :

Le Conventionnement Pluriannuel

La labellisation des associations

Le forum associatif

La formation des bénévoles

L'accompagnement des associations

Enfin, une vigilance particulière sera exercée mis sur les conditions d'accueil et de sécurité des bâtiments qui abritent les associations dionysiennes.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent pleinement dans l'orientation de la collectivité à savoir : « Favoriser le développement humain et remettre l'Homme au cœur de l'action » en construisant le Saint-Denis de demain pour les générations futures.

F - Promouvoir la démocratie de proximité

Afin d'assurer aux administrés un accès équitable aux services, la Direction de Coordination des Maires Annexes consolidera l'ensemble des services à la population dans toutes les mairies annexes et centres municipaux, pour assurer une meilleure écoute des administrés.

En particulier, il s'agira de conclure la démarche d'amélioration de la gestion des audiences par la mise en œuvre d'un nouveau mode opératoire garantissant une réponse systématique à l'administré au travers d'un outil informatisé de suivi, assurant la traçabilité des demandes et du traitement de celles-ci.

G - Apporter plus de sécurité à la ville et à la population

1- Gardiennage des biens communaux et des manifestations ponctuelles

Nous renforcerons la sécurité des bâtiments communaux par la mise en place de dispositifs intégrant les nouvelles technologies (télésurveillance, vidéosurveillance, contrôles d'accès électroniques). Nous Poursuivrons les actions de professionnalisation des agents de la Ville (formation, équipement...). Et nous proposerons un réaménagement du temps de travail des agents, notamment des gardiens de nuit en conformité avec le cadre légal et réglementaire.

Le suivi des marchés de gardiennage des bâtiments communaux et de surveillance des manifestations nécessitera la mise en œuvre d'outils, de moyens et de procédures de contrôles et d'évaluations.

2- L'Observatoire Local de la délinquance

Nous optimiserons le rôle de l'observatoire de la délinquance. L'analyse globale ou spécifique des données aura pour but d'élaborer des outils d'aide à la décision, et de pilotage des actions de prévention. Cela suppose un renforcement partenarial qui permettra de diversifier les sources et d'agréger les indicateurs de la délinquance (police nationale, police municipale et maison de justice...)

3- Justice de proximité

Nous tenterons de mieux faire connaître les Antennes de Justice et du Droit (AJD) et le Point d'Accès au Droit (PAD), leur rôle en matière d'accès au droit en organisant une manifestation à destination d'un large public sous forme de journée porte ouverte (animation, exposition etc.).

4- Vidéo-protection

L'extension de la vidéoprotection est effective depuis le 2e semestre 2011. Elle assurera une surveillance du domaine public et une réactivité améliorée des forces de police. Nous y prévoyons la possibilité d'incorporer du personnel porteur de handicap. Cette extension précède le réaménagement des locaux de la police municipale, par la création d'un véritable Poste de Commandement, doté de moyens de géolocalisation et de communication.

VI - Développer une entreprise moderne et performante au service de tous

Cette performance passe notamment par le développement d'outils d'informations, de communication et par une politique des ressources humaines centrée sur la force des managers.

A- Le Plan accueil

Nous innovons par une approche progressive de la démarche qualité en améliorant d'abord la performance des services d'accueil (formation du personnel, dispositif d'information du public, conditions de réception du public). Un marché de gestion de file d'attente a été initié en 2011, et visera à donner une image plus moderne. Le système comportera, des bornes tactiles, des écrans d'informations et un logiciel de gestion des files d'attentes pour le service de l'état civil central.

Par ailleurs, nous poursuivons le programme de réhabilitation des locaux des mairies annexes et centre municipaux afin de mieux accueillir le public.

B- La dématérialisation des actes administratif

La dématérialisation des services implique un investissement, aussi bien dans l'acquisition d'équipements informatiques performants mais également dans la sensibilisation du personnel à adhérer aux nouvelles technologies.

L'objectif poursuivi au sein de la Direction des Affaires Générales, consiste à faciliter la transmission des documents par voie électronique, avec pour projet l'acquisition d'un logiciel d'interconnexion entre le service de l'Etat Civil et les différentes communes à échelle nationale, pour la transmission et la réception des actes d'Etat Civil.

C- Les Technologies de l'Information et de la Communication, au service de la modernité de l'entreprise

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont de réels leviers de performance lorsqu'elles sont utilisées à bon escient. Caractérisées par l'apparition régulière d'innovations majeures, celles-ci peuvent rendre la collectivité plus efficiente compte tenu des besoins croissants exprimés par les administrés pour qui la réactivité de l'administration demeure une préoccupation permanente.

Conscientes de ces enjeux, les Orientations Budgétaires 2012 de la D.T.I. S'inscrivent véritablement dans la continuité des chantiers ambitieux déjà initiés en 2011, dont l'un des principaux aspects repose sur le concept d'Administration Electronique performante.

Trois points constituent la pierre angulaire de ce concept :

1- La modernisation des outils et des moyens déployés dans les services internes de la ville

Le démarrage de la phase 2 du Portail Intranet qui permettra encore plus d'échanges d'informations sécurisées inter services, d'accéder aux applicatifs métiers en Technologie Web qui permettront une meilleure transversalité via les outils collaboratifs (mode projets) à venir.

La formalisation des procédures internes suivie de leur dématérialisation (ex : suivi électroniques des audiences des élus, modernisation du service des archives etc...)

Le renouvellement partiel des postes informatiques chaque année, soit environ 1/4 de la flotte existante

Dans l'optique du respect du nouveau délai global de paiement, issu de la réforme du Code des marchés publics, la Ville s'est dotée ces 3 dernières années de plateformes numériques « e-commande » et « e-facture ». Cet effort de modernisation des outils en matière comptable et financière sera amplifié par la procédure de dématérialisation des pièces comptables, dans laquelle va s'engager la Ville en 2012. Mandats, titres, factures, marchés publics sont autant de documents transmis jusqu'à présent en version papier au Comptable public, qui seront amenés à terme à disparaître au profit d'un envoi numérique sécurisé

2 - La mise en oeuvre de la phase 1 du Portail Citoyen destinés aux Administrés qui pourront bénéficier de Télé services en ligne

L'objectif est de faire gagner du temps au citoyen, lui offrir un panel d'une quarantaine de services via Internet pour lui simplifier ses démarches administratives.

Télé-Services Scolaires inscription aux activités Scolaires et Périscolaires

Télé-Services d'Etat civil demande d'extrait d'acte de mariage, de décès, de naissance, d'inscription aux listes électorales...

Télé-Services Urbanisme et Travaux demande de certificat d'urbanisme, d'autorisation de travaux sans permis de construire...

3 - Le développement et l'accompagnement des TIC au plus grand nombre

La mise en oeuvre de dossiers importants tels que :

Le renouvellement de toute l'architecture téléphonique de la Ville (près de 60 Standards) afin de faire chuter les coûts de télécommunications inter-sites (près de 40 K€/an) et de contribuer efficacement à la modernisation de l'accueil des usagers.

La mise à disposition du public de plusieurs points d'accès Internet sur plusieurs sites communaux (type bornes interactives, guichets, Hot Spots...)

La participation active à la réduction de la fracture numérique, notamment en poursuivant le renouvelant des équipements informatiques de toutes les écoles primaires de la Commune en partenariat avec le Rectorat.

La modernisation des archives communales et des méthodes d'archivage, constituant à celles une partie du patrimoine historique

Par ailleurs, l'effort poursuivi en 2011, au service des affaires électorales et militaires, dans l'objectif « zéro papier », sera reconduit en 2012. Pour cela les listes générales des électeurs de la commune seront disponibles sur les centres de vote en version informatique, réduisant ainsi les coûts liés à l'impression sur support papier.

D - L'optimisation de la gestion des ressources humaines

Une entreprise ne peut être performante que si ses ressources humaines sont dynamiques et compétitives. Ainsi 2012 sera l'année de préparation de la réforme instaurant une nouvelle méthode d'évaluation des agents communaux.

Le pré requis à cette démarche la généralisation des fiches de poste, la clarification des organigrammes internes, et la fixation d'objectifs clairs et partagés entre l'agent et son supérieur direct.

Dès lors La mise en place de formation en management à destination de l'encadrement sera un axe prioritaire de la politique de formation pour 2012. Chaque directeur, chaque responsable de service ou encadrant doit pouvoir maîtriser les règles de base du management des ressources humaines. Il doit pouvoir aussi connaître au mieux ses collaborateurs. Ainsi, la communication interne en matière de Ressources Humaines, la déconcentration de certains aspects du SIRH (Système d'information en ressources humaines) constituent également, à côté de la formation, des leviers en matière de développement des capacités managériales et de l'implication des managers de proximité.

Par ailleurs, la mise en place de la gestion directe par la ville de son action sociale en faveur du personnel contribuera au développement du sentiment d'appartenance à la collectivité. Par exemple, pour favoriser une action sociale adaptée aux besoins de ses agents, la ville a décidé de conventionner avec le Crédit Municipal de Bordeaux pour leur offrir des possibilités de prêts sociaux ou de prêts multi-projets.